

# RÉOUVERTURE DES FORÊTS MODE D'EMPLOI



La réouverture des forêt s'accompagne de mesures préventives car la lutte contre la propagation du Covid-19 continue. Chacun doit faire preuve de responsabilité lors de leurs visites en forêt. Ses vastes espaces naturels, ses nombreux kilomètres de sentiers, de chemins et ses grandes aires d'accueil offrent les conditions nécessaires au respect des mesures de distanciation physique, préconisées par les autorités de santé publique.



CES PRÉCONISATIONS S'APPLIQUENT DANS UN MAXIMUM DE 10 PERSONNES EN RESPECTANT LES GESTES BARRIÈRES



#### DÉTENTE, PROMENADE ET MARCHE

SEUL, EN FAMILLE, ENTRE AMIS

>>> AUTORISÉ



#### PRATIQUES SPORTIVES INDIVIDUELLES

CYCLISTES, COUREURS, CAVALIERS, GRIMPEURS... Se référer également aux consignes apportées par les fédérations sportives.

>>> AUTORISÉ



# SORTIES ORGANISÉES PAR ASSOCIATIONS, GUIDES NATURALISTES...

10 PERSONNES MAXIMUM / GESTES BARRIERES À RESPECTER

>>> AUTORISÉ



## PROFESSIONNELS EN FORÊT CESSSIONNAIRES

GESTION FORESTIÈRE, TRAVAUX ROUTIERS

>>> AUTORISÉ

# EN FORÊT



SAISON DES NAISSANCES EN FORÊT : GARDONS NOS ANIMAUX DE COMPAGNIE SOUS CONTRÔLE



N'ALLUMONS NI FEU, NI BARBECUE



NE CAMPONS PAS EN FORÊT OU SUR LES AIRES D'ACCUEIL



RESTONS SUR LES CHEMINS OU LES SENTIERS BALISÉS



PARTAGEONS L'ESPACE AVEC LA DIVERSITÉ DES USAGES

### **AVANT**



PRÉPARONS NOTRE VISITE EN FORÊT, POUR NE PAS SE CANTONNER AUX EMPLACEMENTS PROCHES DES PARKINGS ET DES ENTRÉES FORESTIÈRES.

ATTENTE DES **NOUVELLES DÉCISIONS GOUVERNEMENTALES** LIÉES AU
REGROUPEMENT DE PERSONNES



CHANTIERS NATURE,
ACTIVITÉS DE TEAM BUILDING
>>> NON AUTORISÉ



COMPÉTITIONS SPORTIVES, ÉVÉNEMENTS CULTURELS

TOUTES PRATIQUES

>>> NON AUTORISÉ

GROUPES SCOLAIRES ET CENTRES DE LOISIRS

>>> NON AUTORISÉ